

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 2005-593 DU 20 SEPTEMBRE 2005

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant . . . Nominations et Promotions à
titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre
National du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont promus à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Vendredi 10 Septembre 2004, date de leur réception dans l'Ordre, les Ambassadeurs béninois dont les noms suivent :

Au Grade d'Officier

- Monsieur Grégoire Laïtan HOUDE, Ambassadeur du Bénin près la République de Cuba
- Monsieur Seidou Boukary BAKO, Ambassadeur du Bénin près la République du Ghana

Article 2 : Sont nommés à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception, les Ambassadeurs béninois dont les noms suivent :

- Monsieur Vissinto Ayi d'ALMEIDA, Ambassadeur du Bénin près la Fédération de Russie
- Monsieur Antoine Godonou MINAFLINO, Ambassadeur du Bénin près la République Démocratique du Congo
- Monsieur Mamadou LIGALI ALI, Ambassadeur du Bénin près le Royaume d'Arabie Saoudite.

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,

Salomon D.E. BOKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES
18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 5.